



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 25
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 8
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 2

Délibération N° : 24.073/K

OBJET : MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRUNOY S'OPPOSANT A LA FERMETURE DU BUREAU DE POSTE DES HAUTES-MARDELLES

SEANCE DU 24/09/2024

LE MARDI VINGT-QUATRE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE A 19H04, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Timotée DAVIOT,
Madame Nathalie DOHUU, Monsieur Nicolas DOHIN, Monsieur Dominique SERGI,
Madame Nathalie ALCARAZ, Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ,
Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY, Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE, Madame Evelyne BERTELLI,
Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Monsieur Serge BADENS, Madame Henriette SPIEGEL,
Monsieur Jean-Michel MATHY, Monsieur Arnaud DEGEN, Madame Agnès BONAFOUS

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Nourdine SEDRATI, Madame Fatiha AKHSIL

POUVOIRS :

Madame Céline PAVILLON a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Serafino SERRAVALLE a donné pouvoir à Madame Valérie RAGOT,
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER a donné pouvoir à Monsieur François FAREZ,
Monsieur Eric BASSET a donné pouvoir à Madame Henriette SPIEGEL,
Monsieur Jean-Marc TREUIL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Michel MATHY,
Monsieur Kilé Olivier YENGE a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

SEANCE DU 24/09/2024

OBJET : MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRUNOY S'OPPOSANT A LA FERMETURE DU BUREAU DE POSTE DES HAUTES-MARDELLES

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'annonce du Groupe La Poste de procéder, à compter du 09 septembre 2024, à la fermeture tous les après-midis du bureau de Poste des Hautes-Mardelles,

VU le courrier de la Ville de Brunoy, à l'adresse de la délégation territoriale de la Poste et du représentant de l'Etat, en date du 26 juin dernier, courrier par lequel elle formulait et motivait son refus de cette décision de fermeture partielle prise unilatéralement,

VU le courrier de réponse du Groupe La poste reçu le 11 juillet 2024, qui confirme sa décision de fermeture partielle du bureau de poste,

VU le second courrier de la Ville de Brunoy, en date du 15 juillet 2024, réitérant son opposition au projet de fermeture partielle du bureau de Poste,

VU le courrier de réponse du Groupe La poste reçu le 02 août 2024, qui confirme une nouvelle fois et malgré tout sa décision de fermeture partielle du bureau de poste,

VU les alertes réitérées auprès du représentant de l'Etat sur les conséquences de cette décision ,

VU la pétition lancée par la Ville auprès des habitants et des usagers du bureau de poste concerné, pétition qui a recueilli à ce jour près de 300 signatures,

CONSIDERANT la présence des services publics, essentielle à la vie des habitants du quartier des Hautes-Mardelles et, au-delà, à l'ensemble des habitants et citoyens ,

CONSIDERANT les missions de la Poste comme faisant partie des missions parmi les plus structurantes du service public, constitutives du maillage territorial et du service public de proximité ,

SEANCE DU 24/09/2024

OBJET : MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRUNOY S'OPPOSANT A LA FERMETURE DU BUREAU DE POSTE DES HAUTES-MARDELLES

CONSIDERANT le caractère spécifique du quartier des Hautes-Mardelles, inscrit dans la géographie prioritaire de l'Etat et dans le Programme national de Rénovation urbain (PNRU), matérialisant de fait d'importantes fragilités sociales, connues et documentées,

CONSIDERANT ces dernières comme étant repérées parmi les plus importantes du territoire, nécessitant, sur l'ensemble des segments, une mobilisation accrue des pouvoirs publics,

CONSIDERANT la présence du bureau de Poste des Hautes-Mardelles comme nécessaire aux besoins et aux attentes des habitants, dans leur quotidien,

CONSIDERANT qu'à l'issue du départ du quartier de la CPAM et de la CAF de l'Essonne, au profit de permanences, la fermeture partielle du bureau de Poste s'inscrit dans cette lignée de recul des services publics, contraire à l'intérêt général et au besoin évident d'une présence renforcée du service public,

CONSIDERANT que cette fermeture annoncée se situe à rebours du projet de renouvellement urbain, lequel vise précisément à renforcer la présence de l'offre de service public, dans le cadre de France Services et du projet urbain, et notamment au travers de l'offre médicale (projet de Maison de santé pluri-professionnelle), de l'offre commerciale et de l'offre sociale (Installation de l'antenne territoriale des Restos du Cœur),

CONSIDERANT que la décision de la Poste de fermeture partielle du bureau de poste, s'est faite sans information préalable suffisante et en l'absence totale de concertation avec la Ville et les habitants

CONSIDERANT sur le fond, cette décision comme étant insuffisamment motivée par la seule fréquentation, sans autre analyse ni proposition d'amélioration,

CONSIDERANT que celle-ci est prise en méconnaissance des évolutions à court et moyen terme du quartier, dans le cadre du projet de renouvellement urbain où une importante diversification de l'habitat, par la réalisation de programmes de logements neufs, est attendue, devant apporter de fait un nombre important de nouveaux habitants, pour qui la présence des services publics de proximité constitue un élément décisif, dans leur projet d'installation,

CONSIDERANT l'émotion et l'inquiétude des habitants, recueillies depuis l'annonce de la fermeture du bureau de Poste, du sentiment de délaissement et même d'abandon clairement explicité,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

SEANCE DU 24/09/2024

OBJET : MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRUNOY S'OPPOSANT A LA FERMETURE DU BUREAU DE POSTE DES HAUTES-MARDELLES

ARTICLE 1 : S'OPPOSE à la fermeture du Bureau de poste des Hautes-Mardelles tous les après-midis, telle que mise en œuvre.

ARTICLE 2 : DEMANDE au Groupe LA POSTE de reconsidérer son projet et de faire des propositions à la Ville permettant de garantir le service public et au public, le plus large possible et en conformité avec les besoins exprimés par les habitants et les usagers.

ARTICLE 3 : DEMANDE une concertation véritable et préalable avec les habitants, clients et usagers de la Poste.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 25/09/2024



Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 26/09/2024

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé personnellement à M. le Maire

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 24.073/K

Objet de l'acte : MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRUNOY S'OPPOSANT A LA FERMETURE
DU BUREAU DE POSTE DES HAUTES-MARDELLES

Thème Préfecture : 9 - Autres domaines de compétences / 4 - Voeux et motions

Transaction Préfecture : 091-219101144-20240924-BRU_DE_24065_1-DE

Date de l'acte : 24/09/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_24065_1

Date de réception en Préfecture : 26 septembre 2024

**MOTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRUNOY
S'OPPOSANT A LA FERMETURE DU BUREAU DE POSTE DES HAUTES-MARDELLES**

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

EXPOSE DES MOTIFS :

Lors d'un entretien durant le printemps dernier, le Groupe La Poste informait la Ville, sans autre forme de préavis, de la fermeture du bureau de poste dit des Provinciales, situé sur le quartier des Hautes-Mardelles, tous les après-midis et ce, à compter du 09 septembre 2024.

Les arguments exposés tenant pour l'essentiel à des indicateurs de fréquentation du bureau de Poste, indicateurs dont, durant cet entretien, la Ville ne disposait pas.

Informée de cette intention, la Ville s'y est immédiatement et résolument opposée, aux motifs fondés sur

- le nécessaire **maintien des services publics**, très attendu des habitants, dans leur quotidien. En effet, bien des difficultés, à la source du délitement du lien social, de l'isolement et de la perte de repères proviennent de la disparition successive des services publics de proximité, laissant les habitants sans solution, autre que numérique, disparition comblée bien souvent par les Collectivités ;
- le **besoin des 3 500 habitants des Hautes-Mardelles** dont les indicateurs sociaux sont marqués par une importante fragilité. Les témoignages sont unanimes quant à l'utilité du bureau de Poste, principalement pour les opérations effectuées sur les comptes et le contact avec le personnel de la Poste.
- le « **statut** » **du quartier**, reconnu en quartier prioritaire dans la géographie prioritaire de l'Etat et dans le Nouveau programme national de Renouvellement urbain (NPNRU). Cette géographie croisée, loin d'être pénalisante, illustre les difficultés sociales importantes, confortées par tous les indicateurs sociaux et de santé et ce, dans tous les segments de la vie. En ce sens, la politique de recentrage des activités de la Poste ne peut s'appliquer de la même façon en ignorant la spécificité de ces quartiers.
- la **volonté de l'Etat, de l'Agence nationale de Rénovation urbaine (ANRU), de la Région Ile de France, de l'ensemble des bailleurs et des Collectivités** d'y répondre par un investissement massif de près de 75 M€, sur les logements, les aménagements et les équipements publics.

- la **stratégie de l'Etat et de la Ville de Brunoy**, de maintenir et de développer le bouquet de services, à travers notamment **France services** ouvert depuis le début de l'année 2024, alors même que la Poste est l'un des opérateurs nationaux de ce dispositif.
Ce pôle de service public constitue en effet une polarité forte, l'unique polarité du quartier, contribuant à la stratégie de reconquête par les services publics et au public ; c'est en ce sens que la Ville a développé avec l'Etat France services, mais également accueilli l'antenne territoriale des Restos du Cœur, favorisé le développement des commerces et singulièrement de la boulangerie complétée d'un salon de thé, et, d'ici la fin de l'année, projeté l'ouverture d'une Maison de santé pluri-professionnelle (MSP) en lien étroit avec la pharmacie.
Enfin, en complément de France services, la ville installera prochainement les équipes du CCAS pour une plus grande liaison et efficience des Solidarités sur le quartier.

Pour toutes ces raisons, la décision de fermeture du bureau de poste les après-midis se situent totalement à rebours de ce dynamisme engagé par la ville et ses partenaires et pénalisent durablement les habitants du quartier. Celle-ci est d'autant plus choquante, qu'elle s'est opérée sans aucune concertation, mettant la ville et surtout les habitants, devant le fait accompli.

VU ce qui a été ci-dessus exposé ;

VU l'annonce du Groupe La Poste de procéder, à compter du 09 septembre 2024, à la fermeture tous les après-midis du bureau de Poste des Hautes-Mardelles ;

VU le courrier de la Ville de Brunoy, à l'adresse de la délégation territoriale de la Poste et du représentant de l'Etat, en date du 26 juin dernier, courrier par lequel elle formulait et motivait son refus de cette décision de fermeture partielle prise unilatéralement ;

VU le courrier de réponse du Groupe La poste reçu le 11 juillet 2024, qui confirme sa décision de fermeture partielle du bureau de poste ;

VU le second courrier de la Ville de Brunoy, en date du 15 juillet 2024, réitérant son opposition au projet de fermeture partielle du bureau de Poste ;

VU le courrier de réponse du Groupe La poste reçu le 02 août 2024, qui confirme une nouvelle fois et malgré tout sa décision de fermeture partielle du bureau de poste ;

VU les alertes réitérées auprès du représentant de l'Etat sur les conséquences de cette décision ;

VU la pétition lancée par la Ville auprès des habitants et des usagers du bureau de poste concerné, pétition qui a recueilli à ce jour près de 300 signatures ;

CONSIDERANT	la présence des services publics, essentielle à la vie des habitants du quartier des Hautes-Mardelles et, au-delà, à l'ensemble des habitants et citoyens ;
CONSIDERANT	les missions de la Poste comme faisant partie des missions parmi les plus structurantes du service public, constitutives du maillage territorial et du service public de proximité ;
CONSIDERANT	le caractère spécifique du quartier des Hautes-Mardelles, inscrit dans la géographie prioritaire de l'Etat et dans le Programme national de Rénovation urbaine (PNRU), matérialisant de fait d'importantes fragilités sociales, connues et documentées ;

CONSIDERANT	ces dernières comme étant repérées parmi les plus importantes du territoire, nécessitant, sur l'ensemble des segments, une mobilisation accrue des pouvoirs publics ;
CONSIDERANT	la présence du bureau de Poste des Hautes-Mardelles comme nécessaire aux besoins et aux attentes des habitants, dans leur quotidien ;
CONSIDERANT	qu'à l'issue du départ du quartier de la CPAM et de la CAF de l'Essonne, au profit de permanences, la fermeture partielle du bureau de Poste s'inscrit dans cette lignée de recul des services publics, contraire à l'intérêt général et au besoin évident d'une présence renforcée du service public ;
CONSIDERANT	que cette fermeture annoncée se situe à rebours du projet de renouvellement urbain, lequel vise précisément à renforcer la présence de l'offre de service public, dans le cadre de France Services et du projet urbain, et notamment au travers de l'offre médicale (projet de Maison de santé pluri-professionnelle), de l'offre commerciale et de l'offre sociale (Installation de l'antenne territoriale des Restos du Cœur) ;
CONSIDERANT	que la décision de la Poste de fermeture partielle du bureau de poste, s'est faite sans information préalable suffisante et en l'absence totale de concertation avec la Ville et les habitants ;
CONSIDERANT	sur le fond, cette décision comme étant insuffisamment motivée par la seule fréquentation, sans autre analyse ni proposition d'amélioration ;
CONSIDERANT	que celle-ci est prise en méconnaissance des évolutions à court et moyen terme du quartier, dans le cadre du projet de renouvellement urbain où une importante diversification de l'habitat, par la réalisation de programmes de logements neufs, est attendue, devant apporter de fait un nombre important de nouveaux habitants, pour qui la présence des services publics de proximité constitue un élément décisif, dans leur projet d'installation ;
CONSIDERANT	l'émotion et l'inquiétude des habitants, recueillies depuis l'annonce de la fermeture du bureau de Poste, du sentiment de délaissement et même d'abandon clairement explicité ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

S'OPPOSE	à la fermeture du Bureau de poste des Hautes-Mardelles tous les après-midis, telle que mise en œuvre ;
DEMANDE	au Groupe LA POSTE de reconsidérer son projet et de faire des propositions à la Ville permettant de garantir le service public et au public, le plus large possible et en conformité avec les besoins exprimés par les habitants et les usagers ;
DEMANDE	une concertation véritable et préalable avec les habitants, clients et usagers de la Poste.